

Compte rendu de la séance du 8 juillet 2021

Convocations : 2 juillet 2021

Affichage : 9 juillet 2021

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Jérôme GRUGEON, Samuel LEFEVRE, Florent RICHARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Christian TASSART,

Absents excusés : Willy DELCOURT (procuration à Dominique GINARD), Audrey DEMOURY (procuration à Véronique BRUYER), Bernard HAZARD (procuration à Carlos LOPES), Anne OGEZ-CHOUQUAIS (procuration à Marc BULCOURT), Bastien ROSE, Jean-Christophe THILLY.

Secrétaire de séance : Véronique BRUYER

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour une décision budgétaire modificative : Travaux rue de l'Eglise

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 27 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

Décisions budgétaires modificatives :

- Travaux Clos Henri FARCY

Sur proposition de monsieur le maire le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir par décision modificative les crédits budgétaires nécessaires pour la réalisation d'un parc de jeux au Clos Henri Farcy comprenant une plateforme en enrobé (24m/12m), la pose de 2 buts et 2 paniers de basket. Pour un coût d'environ 30 500 € et approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement c/61524 - 32 000 €

Dépenses de fonctionnement c/023 + 32 000 €

Dépenses d'investissement c/2128 + 32 000 €

Recette d'investissement c/021 + 32 000 €

- Diagnostics

Sur proposition de monsieur le maire le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir par décision modificative les crédits budgétaires nécessaires pour la réalisation du diagnostic énergétique du bâtiment mairie école et approuve la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement c/61524 - 1 000 €

Dépenses de fonctionnement c/023 + 1 000 €

Dépenses d'investissement c/2031 + 1 000 €

Recette d'investissement c/021 + 1 000 €

- Travaux rue de l'Eglise

Sur proposition de monsieur le maire le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir par décision modificative les crédits budgétaires nécessaires pour le versement du fond de concours à la CC2SO pour les travaux de bordurage rue de l'église et approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement c/2041512 + 23 000 €

Dépenses d'investissement c/2152 - 23 000 €

Remplacement instruction budgétaire et comptable M14 par M57

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 remplacera la M14 à compter du 01/01/2024 pour toutes les collectivités. Il est proposé à la commune d'anticiper son application et aussi de se positionner pour expérimenter le CFU (Compte Financier Unique) document qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion. La secrétaire de mairie bénéficiera de formations organisées par la DGFIP dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M 57.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'application par anticipation de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'expérimentation du CFU.

Subventions aux associations et forain

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association LA FARIO (société de pêche) a sollicité l'attribution d'une subvention. Le conseil municipal sur proposition de monsieur le maire décide d'accorder une subvention de 240 € à l'association LA FARIO.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création du comité d'animation de Bacouel Sur Selle et propose qu'il soit versé une subvention de départ. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2100 € au comité d'animation de Bacouel Sur Selle (CABS)

Il sera également versé une subvention de 250 € au forain lors de la fête communale. Le conseil municipal décide d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget et adopte les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement c/61524 – 2590 €

Dépenses de fonctionnement c/6574 + 2590 €

Participation aux frais de cantine année scolaire 2021-2022

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide de participer aux frais de cantine concernant les enfants de la commune à hauteur de 0.20 € par repas, pour la durée de l'année scolaire 2021 – 2022. Le montant de cette participation sera réglé à l'intercommunalité compétente sur présentation de la liste des commensaux précisant le nombre de repas qu'ils ont pris.

Assujettissement du budget eau M49 à la TVA

Sur proposition de monsieur le maire et conformément aux obligations en vigueur, le conseil municipal décide d'assujettir le budget Eau M49 à la TVA à compter du 1^{er} septembre 2021

Adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël

Monsieur le maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la FDE de la Somme. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion à la FDE de la ville de Salouël

Régularisation d'abattements et de dégrèvements obsolètes

Sur proposition de monsieur le maire et après avoir entendu les explications de monsieur GINARD, le conseil municipal décide de supprimer les abattements sur la taxe d'habitation instaurés par délibération du 3 mars 1975 devenus obsolètes depuis la suppression de cette taxe.

Organisation des fêtes (fête nationale – fête du village)

13 juillet vin d'honneur à 22 h 00 à la salle des fêtes, suivi du feu d'artifice, tiré à 23 h 00 derrière la salle des fêtes

14 juillet : 10h00 hommage républicain au monument aux morts – randonnée pédestre (un parcours de 4.5 kms et un de 10.5 kms) - 14h00 les enfants (accompagnés des parents pour les plus jeunes) sont invités à venir tester le nouveau revêtement de la rue de l'Eglise en rollers, skateboard, trottinette, vélo etc...

15h30 Concours de pétanque au Clos Henri Farcy (Rue de la Gare) lot à chaque participant

18-19-30 août : fête foraine – jeux picards – repas le midi : pique-nique géant

Informations complémentaires

PLUI du contynois : enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2021

Travaux bâtiment : mairie école bibliothèque La CC2SO participera au projet par le biais d'un fond de concours. Les travaux débuteront cet été se poursuivront aux vacances de la Toussaint. Les travaux de ravalement de façade auront lieu en 2022.

Passerelle rue de l'église : le projet de poser une buse en béton est à l'étude

Le projet d'enrochement de la Selle devant le château sera réétudié car une étude d'impact est exigée par la police de l'eau.

Le Maître d'œuvre VERDI procédera à l'analyse des voiries de la commune et proposera prochainement un projet global.

La fibre optique sera déployée sur le territoire du contynois début 2023.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 2 litiges d'urbanisme sont en cours sur le territoire de la commune.

Clôture de la séance à 22h40.